

Méthodologie dissert droit constit'

Par **zapetit**, le **16/12/2010** à **17:10**

Bonjour !)

J'ai une petite question au sujet de la méthodologie pour une dissertation de droit constitutionnel, et surtout par rapport au plan.. J'ai rendu une dissertation la semaine dernière en faisant un plan historique, le soucis c'est que mon chargé de TD n'est pas génial et j'ai une amie qui m'a dit que son chargé de TD à elle ne supportait pas les plans historiques et qu'en général il ne mettait pas une super note..

Je voulais donc savoir ce que vous en pensez.. Est-ce que un plan historique ça peut marcher certaines fois ou est-ce qu'il faut pas plutôt privilégier un autre plan ?

C'est peut-être bête comme question, mais à deux semaines de mes partiels j'aimerais bien savoir ^^

Par **jeeecy**, le **16/12/2010** à **17:23**

disons que l'on fait du droit et pas de l'histoire...

donc le plan historique, de mon point de vue, n'a pas un grand intérêt...

l'intérêt de la comparaison de deux périodes est à mon avis de voir ce qui se faisait avant et après et d'expliquer pourquoi ça a été changé, et ce que le changement a apporté (si on a suffisamment de recul bien entendu)

Par **zapetit**, le **16/12/2010** à **20:26**

En fait, le sujet était en rapport avec la restauration donc mélange d'histoire et de droit. Mais disons qu'à la correction mon prof n'avait pas fait un plan historique, que j'ai finalement eu une bonne note, et qu'une amie m'a dit que son prof ne voulait qu'ils le fassent.. Donc je suis un peu paumée..

Par **Camille**, le **17/12/2010** à **10:43**

Bonjour,
Bien d'accord avec jeeecy. :D

En droit... l'Histoire ne sert à rien... (*) 

Mais je m'empresse d'ajouter, avant que yanos ne me tombe dessus à bras raccourcis, qu'elle est primordiale si on veut arriver à comprendre d'où on est parti pour en arriver là. Même (et surtout) pour le droit contemporain.

C'est donc l'Histoire qui permet d'expliquer le cheminement par lequel on est arrivé à tel ou tel texte, dans quelles circonstances et après quelles circonstances.

Une dissertation qui se cantonnerait à un plan purement historique serait un (simple) récit mais pas une dissertation.

Pour simplifier outrageusement, l'historien doit écrire le récit, le juriste doit expliquer le récit. L'historien du droit fait les deux, mais il ne faut pas confondre l'un et l'autre, récit et explication.

Même topo pour les sciences physiques. Partir de Pythagore ou d'Archimède pour en arriver à Einstein ou à Schrödinger ne présenterait aucun intérêt si ça ne permettait pas de comprendre quel a été le cheminement de la pensée scientifique au fil des siècles et, parallèlement, d'emboîter le pas à ce cheminement. Donc, d'où on est parti pour en arriver là et pourquoi.

(mais on pourrait aussi bien "parachuter" directement les équations de la relativité et celles de la mécanique quantique, dans le cadre d'une culture scientifique genre "fast-food/self-service")(euh... pas sûr que ça donne de bons résultats, mais c'est une autre question...)
:yandaydream:



(*) en ce sens que les leçons du passé ne servent bien souvent à rien, les Hommes ayant toujours tendance à recommencer les mêmes "bourdes" que celles de leurs ancêtres (tout en affirmant mordicus, d'ailleurs, les avoir bien retenues et donc, tout en croyant mieux faire...)(il n'y a qu'à voir en ce moment...)(mais c'est un autre débat aussi !)

:wink:



Par **zapetit**, le **17/12/2010** à **21:41**

:)

Ouah merci Camille pour cette réponse  Je m'attendais pas à avoir une aussi longue réponse ^^ J'éviterais de faire ça alors ! Merci encore à vous deux pour cette réponse.

Et pendant que j'y suis, j'ai une autre petite question.. Mon chargé de TD ne nous a jamais demandé de reformuler une problématique, le soucis c'est qu'aujourd'hui mon prof de CM nous a justement dit que lui il attendait qu'on la reformule.. Mais du coup je ne me suis jamais entraîné à faire ça, et je ne sais pas du tout comment on s'y prend pour reformuler une problématique.. Je ne sais pas trop si vous pouvez m'aider à ce sujet, mais ça me fait peur

pour les partiels..